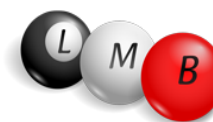




LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD



LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

Dispositions financières

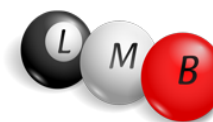
2023 – 2024

1/6



293, Bld. Pierre Loti - 83210 LA GARDE
Siret : 449 409 499 00018

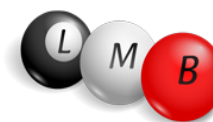




LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

Sommaire

1 – Généralités	3
2 – Compétitions éligibles au défraiement	3
2.1 – Code participation	4
3 – Organisations éligibles à une participation	5
3.1 – Barème de participation	6
4 – Déplacement Comité Directeur	6
5 – Procédure	6



LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

1 – Généralités.

Ne peuvent prétendre au bénéfice de ces dispositions que les clubs en règle avec la FFB et la LMB.
Pour la saison 2023-2024, le budget total alloué au défraiement des déplacements est de : 5 400 € (*)
Montant et détail par discipline décidés en AG.

(*) Les barèmes indiqués sont réduits proportionnellement si leur application entraîne un dépassement du plafond budgétaire.

Le calcul se fait en fin d'exercice.

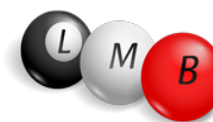
Par exemple, si leur application amène à un dépassement de 20 % du budget, ces barèmes sont divisés par 1,20.

Le montant total des remboursements par club ne peut dépasser 3 fois la contribution du club au budget de la ligue.

2 – Compétitions éligibles au défraiement.

- Les finales
- Les compétitions jeunes et féminines
- La participation FFB à 33%

N°	CARAMBOLE	Code
	Jeux de Série / 1 & 3Bandes / 5Quilles	
1	Finale France Nationale & Masters	1
2	Championnat de France Juniors & Féminines	2
3	Finale Coupe des Provinces et Equipe	3
	Artistique	
4	Challenge DREHER (Juniors par équipe)	1
5	Finale France Masters	1
	AMERICAIN	
6	Championnat de France Juniors & Féminines	2
7	Finales sud & Championnat de France	1
	BLACKBALL	
8	Championnat de France Juniors, Féminines & Espoirs	2
9	Championnat de France N1 N2 & N3	1
10	Championnat de France par équipe N1 N2 & N3	3
	SNOOKER	
11	Championnat de France Juniors & Féminines	2



LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

Tout joueur abandonnant en cours d'épreuve sans motif justifié et reconnu valable n'aura droit à aucune indemnité. De même, un joueur se présentant après le délai sur les lieux de l'épreuve n'aura droit à aucun défraiement.

Défraiement individuel pour les finales.

Le défraiement s'applique au champion de ligue qualifié pour la finale de France.

Pour tout autre inscrit, les frais seront pris en compte à hauteur de 33% sous réserve de terminer sur le podium.

Défraiement des finales par équipe.

Le calcul du kilométrage par Mappy se fera du club du joueur sélectionné au siège de la ligue, plus, le parcours le plus court entre l'adresse du siège de la LMB et l'adresse du lieu de compétition.

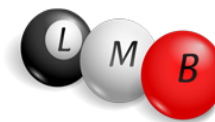
Exemple :

Joueur	Distance Club / Siège LMB	Distance Siège LMB / Compétition	Total (km)
A	50	600	
B	25		
C	70		
D	25		
	170	600	770

Forfait > 700 km pour l'équipe.

3 – Organisations éligibles à une participation.

1	Finale de ligue
2	Finale de France
3	Tournois nationaux



LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

3.1 – Barème de participation.

Finale de ligue vétérans	350 € au club qui aura la charge de la préparation de la finale.
Finale de France	Participation 600.00 € afin d'aider le club à financer les charges liées à cette manifestation, et 200€ pour aider à financer les frais d'arbitrage. Le club concerné, s'engage à respecter les clauses du cahier des charges FFB concernant l'organisation de la manifestation.
Tournois nationaux	< 100 joueurs 500.00 € cette somme vient aider le club à financer les charges liées à cette manifestation et 100€ pour aider à financer les frais d'arbitrage. > 100 joueurs 800.00 € cette somme vient aider le club à financer les charges liées à cette manifestation et 200€ pour aider à financer les frais d'arbitrage. Le club concerné, s'engage à respecter les clauses du cahier des charges FFB.
Autres	Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis à l'appréciation du comité directeur de la ligue. Pour une aide financière supplémentaire envoyer une demande argumentée au comité directeur de la ligue.

4 – Déplacement Comité Directeur.

Application du barème défraiement.

Le remboursement des déplacements du comité directeur est basé sur le barème de la FFB :

- 0.23€ du Km
- 13.70€ le repas
- 27.40€ la nuitée

Tout autre remboursement uniquement sur présentation de justificatifs.

5 – Procédure

- Remplir le formulaire approprié (à télécharger sur le site LMB)
- Faire valider le président du club
- Envoyer le formulaire au président et au trésorier LMB

Le règlement sera fait à l'ordre du club.

NB : Aucun justificatif n'est à envoyer à la ligue. Par contre les justificatifs sont à conserver par le club et rester disponibles pour la ligue sur simple demande.